



BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL Du vendredi 14 septembre 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 14 septembre 2012 sous la présidence de Monsieur FEUILLET Patrick, Maire.

Présents : Messieurs SAUVAGE, MAHU, Madame GODEFROY.

Mesdames et Messieurs : BERNA, FERRIERE, BON, DRAPIER, FRANCELLE, LAURENT, MARTIN, PREVOST, THIEBAUT.

Absent et excusé : M. SCHLECHT donne pouvoir à M. FEUILLET.

I - VITRAUX DE L'ÉGLISE

Le Conseil Municipal prend connaissance de la consultation d'entreprises pour la réfection des vitraux de l'église.

Cinq entreprises ont remis un devis :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Didier QUENTIN	16 499,28 €	19 733,13 €
Vitraux MAX	16 096,62 €	19 261,56 €
Vitraux COLLARD	22 821,48 €	27 294,50 €
Atelier Lumières et couleurs	25 075,70 €	29 990,54 €
Berthelot	23 555,76 €	28 172,69 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de l'entreprise VITRAUX MAX.

II – LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal prend connaissance de 5 projets de lotissements proposés par le Cabinet CHOLLET-LEDUC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par onze voix, adopte le projet prévoyant 22 lots en terrain à bâtir avec parkings de proximité, un bassin de récupération des pluviales et une raquette de contournement sur l'ancienne voie ferrée.

Le Cabinet CHOLLET-LEDUC est autorisé à déposer les demandes d'urbanisme et à poursuivre le dossier.

III – RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la rénovation du Monument aux Morts.

L'estimation de la dépense s'élève à 5 188 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du projet.

Des subventions vont être recherchées et le dossier représenté en Conseil Municipal.

IV – PROJET DE RENOVATION DE LA MAIRIE

La Commune a obtenu une subvention de 22 007 € du Conseil Général pour des travaux à réaliser à la Mairie : toiture, accessibilité, sécurité.

D'autres financements seront sollicités.

Plusieurs solutions sont envisagées par le maître d'œuvre pour l'accessibilité. Les membres du Conseil Municipal souhaitent pour faire un choix obtenir plus d'informations et plus de photos concernant les rampes d'accès à la Mairie.

Monsieur Martin appelé à d'autres obligations quitte la séance à 20 h 15.

V – ACQUISITION D'UN BATIMENT

Pour ce vote Monsieur FEUILLET n'utilisera pas le pouvoir de Monsieur André SCHLECHT.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau :

1° Le plan figuratif de l'immeuble appartenant à M. Jacques SCHLECHT dont l'acquisition est envisagée pour la création des ateliers communaux ;

2° L'avis de l'administration des domaines sur la valeur de ce bien fixée à 93 500 €.

Le Conseil Municipal, considérant l'accord de M. Jacques SCHLECHT, de céder les bâtiments à la commune pour la valeur fixée par l'administration des domaines et de prendre en charge les frais de géomètre en vue de la division parcellaire de la propriété :

- Approuve l'acquisition des bâtiments et d'une partie de la propriété sise rue Gambetta, en vue de l'aménagement des ateliers municipaux.

- Désigne Maître Christian PAUCHET, Notaire à Moÿ de l'Aisne pour préparer l'acte définitif.

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous documents relatifs à cette acquisition.

- Vote une dépense de 110 000 euros correspondant au prix de ladite acquisition, majoré des frais d'acte, crédits qui seront inscrits au budget par décision modificative.

VI – CONVENTION AVEC L'AAME

Un projet de convention entre la Commune et l'Association pour l'Animation de Moÿ de l'Aisne et ses Environs concernant la mise en place et le financement de l'accueil périscolaire suite à la contractualisation du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF est remis à chacun des conseillers municipaux.

Il est demandé aux membres présents d'étudier ce projet de convention qui sera soumis à l'approbation du Conseil lors de la prochaine réunion.

VII – REGLEMENT DES FACTURES CANTINE PAR TIPI

Les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et déployer ce dispositif particulièrement adapté à la restauration scolaire et aux activités périscolaires.

TIPI est un service intégrable au site Internet de la collectivité

Ce dispositif améliore par ailleurs l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles.

Le Maire propose au Conseil Municipal que l'utilisateur de la cantine scolaire paie ses factures par le site sécurisé.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 11 voix Pour, 1 voix Contre et deux Abstentions approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes cantine via le dispositif TIPI, décide la mise en œuvre de ce service à compter de l'exercice 2013 et autorise le Maire à signer la convention et l'ensemble des documents nécessaires à ce déploiement.

VIII – DEMANDE DE SUBVENTION AAME

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de subvention de l'Association pour l'Animation de Moÿ de l'Aisne et ses Environs destinée à compléter le dossier de financement d'acquisition d'un minibus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par onze voix contre et deux pour ne donne pas suite à la demande de l'Association.

IX – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

- Régularisation de la nomenclature budgétaire relative à l'affectation des subventions de fonctionnement versées aux associations : article 6574 au lieu de l'article 65748.

- Crédits complémentaires à inscrire à la section d'investissement d'un montant de 110 000 € en provenance des recettes du budget 2012 non affectées. L'opération concernée est relative d'une part à l'acquisition d'un immeuble pour un montant de 93 500 €, d'autre part à la prise en charge de frais administratifs divers et d'une partie de travaux à effectuer en vue de l'aménagement des locaux.

X – ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Le Maire expose les points suivants :

- Que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires,

- Que le Centre de Gestion a décidé de gérer ce contrat d'assurance pour les prestations suivantes:

- suivi des dossiers,
- mise en place éventuelle de contrôles médicaux ou d'expertises médicales,
- conseil auprès des collectivités,
- suivi administratif du contrat.

- Que le contrat d'assurance prend effet le 01/01/2013 et expire automatiquement le 31/12/2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Décide d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion pour les Agents Titulaires ou Stagiaires immatriculés à la C.N.R.A.C.L. et pour Agents Titulaires, Stagiaires et Non Titulaires affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C.
- Autorise le Maire à signer le contrat d'assurance ainsi que les actes en résultant,
- Autorise le Maire à signer la convention de gestion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant.

Monsieur Michel FRANCELLE quitte la séance à 21 h 30.

XI – ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE UDMA

Le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une agence départementale d'ingénierie aux collectivités qui interviendra dans les domaines de l'assistance à maîtrise d'ouvrage en voirie et bâtiment et de la maîtrise d'œuvre en voirie.

Il indique que la commune est actuellement adhérente à l'ATESAT au titre de l'aide technique à la gestion de la voirie mais cette structure risque d'être remise en question.

Une adhésion à l'agence départementale d'ingénierie avant le 01 Octobre 2012 permettrait de participer à sa création en tant que membre fondateur.

Le Conseil Municipal prend connaissance des conditions financières et du projet de statut.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer dans l'immédiat.

XII – FUSION CCVO VAL D'ORIGNY

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'arrêté préfectoral en date du 16 Juillet 2012 portant projet de périmètre d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et de la Communauté de Communes du Val d'Origny.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce projet de périmètre conformément à la réglementation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de périmètre.

XIII – NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes suivantes : BREBIERES (Pas de Calais), MONCEAU LES LEUPS (Aisne), RUMILLY EN CAMBRESIS Nord) et VORGES (Aisne).

Décision prise à l'unanimité.

XIV – ENCAISSEMENT DE CHEQUES

La SMACL a fait parvenir en Mairie des chèques au titre d'indemnisation pour arrêt de travail des agents communaux : 1 302,52 €, 3 848,34 €, 1 745,34 €, 2 218,98 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de la SMACL et autorise le Maire à prendre en charge et à déposer le chèque en Trésorerie.

XV – RAPPORT D’ACTIVITES CCVO 2011

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport 2011 sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets élaboré par la Communauté de Communes de la Vallée de l’Oise.

Le rapport présenté à l’assemblée n’appelle aucune observation particulière. Ce rapport est consultable en Mairie.

XVI – RAPPORT ANNUEL 2011 SIDEN SIAN

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport 2011 sur le prix et la qualité des services publics de distribution d’eau potable et d’assainissement de la commune de Moÿ de l’Aisne élaboré par SIDEN-SIAN (Noréade).

Le rapport présenté à l’assemblée n’appelle aucune observation particulière. Ce rapport est consultable en Mairie.

XVII - QUESTIONS DIVERSES

APETITO

Conformément aux accords contractuels, un avenant prévoyant une révision de prix de 2,17 % au 1 Septembre 2012 au contrat de restauration collective avec APETITO a été signé.

Station d’épuration

Un article de presse de l’Aisne Nouvelle du 01 Septembre 2012 indique pour 2013 le début de la nouvelle station d’épuration de Moÿ de l’Aisne. A ce jour, la Municipalité n’a pas été officiellement avisée.

Fermeture de l’Agence du Crédit Agricole

La fermeture de l’Agence du Crédit Agricole est évoquée. Une pétition est actuellement en cours chez certains commerçants. Plusieurs agences ferment dans le secteur Saint-Quentinois. Le distributeur restera en place. Le Conseil regrette cette décision unilatérale, prise sans concertation avec les élus.

Cuisine du Centre Socio-culturel

La protection juridique de GROUPAMA, assureur de la Commune a fait parvenir le rapport déposé par son cabinet d’expertise concernant les désordres constatés dans la rénovation de la cuisine du CSC.

Compte tenu du préjudice, l’expert propose une solution amiable avec indemnisation financière modérée. Un rendez-vous est prévu avec les entreprises concernées.

Trottoirs de la rue Achille Langlet

L’ordre de service a été transmis à la Société EIFFAGE conformément à la décision du Conseil Municipal, travaux prévus en Septembre.

Réclamation de Monsieur Claude MIANNAY

Le Conseil Municipal prend connaissance d’une lettre de Monsieur Claude MIANNAY invoquant un préjudice subi lors du désherbage par traitement des trottoirs. La haie de la propriété rue du Maréchal Foch, chez sa mère, a été endommagée. Faute de règlement amiable, une plainte serait déposée. La relation entre le traitement des trottoirs et l’état de la haie n’étant pas démontrée, le Conseil Municipal invite le Maire à répondre par écrit à Monsieur MIANNAY en lui faisant part de sa position.

FDS 2013

La Commune a été retenue dans le programme du FDS 2013, RD 342 Rue Saussier Marchandise (2^{ème} tranche) : subvention à hauteur de 37 % sur un montant subventionnable de 93 900 € soit la somme de 34 743 €.

Cadeaux de Noël aux personnes âgées

Le Maire propose de confier cette mission à la commission accueil.

Dissolution du Syndicat de Gendarmerie et de Trésorerie

Le Conseil Municipal aura à se prononcer lors de la prochaine réunion sur la dissolution des Syndicats de Gendarmerie et de Trésorerie.

Transport LERICHE

Un accord a été donné à titre exceptionnel à l'entreprise LERICHE pour le passage dans Moÿ de l'Aisne des camions en provenance d'Aisne Granulat d'Alaincourt, et pour la durée des travaux actuellement en cours sur la route départementale en traversée d'Itancourt.

Relais Cycliste

Monsieur Pascal BON informe le Conseil Municipal du changement de Président du Relais Cycliste de Moÿ de l'Aisne en la personne de Monsieur Michel PAMPANAY.

TRAVAUX DU CONSEIL

Mardi 26 juin	Conseil d'école
Jeudi 28 juin	Remise de dictionnaires aux élèves de CM2
Jeudi 28 juin	Comité du 3 ^{ème} Age - Bilan du voyage
Vendredi 29 juin	SASM - Assemblée Générale
Mercredi 22 août	Comité du 3 ^{ème} Age - Préparation du loto
Lundi 27 août	Réunion avec l'architecte pour le lotissement
Lundi 27 août	Réunion avec le maître d'œuvre (vestiaires du stade)
Mardi 28 août	Réunion avec la voirie départementale : Travaux rues Clemenceau et Saussier Marchandise
Mardi 28 août	CCVO - Commission ordures ménagères
Mercredi 29 août	Grande Parade – Préparation de la fête champêtre
Mardi 4 septembre	Réunion (Sous Préfecture) – Dissolution des syndicats
Mardi 4 septembre	CCVO – Commission tourisme
Jeudi 6 septembre	Commission travaux
Lundi 10 septembre	Réunion défense et recensement
Mardi 11 septembre	Grande Parade – Préparation de la fête champêtre
Mercredi 12 septembre	CAMA – Préparation de la kermesse de la bière
Mercredi 12 septembre	Relais cycliste – Assemblée générale
Jeudi 13 septembre	Comité du 3 ^{ème} Age – Bilan du loto, préparatifs de Noël
Vendredi 14 septembre	Société de chasse – Assemblée générale
Vendredi 14 septembre	Réunion FDS

Info : * Inscription sur la liste électorale

Les demandes d'inscription sur la liste électorale seront reçues jusqu'au 28 février 2013 dernier délai. Les personnes qui remplissent les conditions pour être électeurs devront se présenter au secrétariat de Mairie munies de leur carte d'identité.